

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 20/03/2025 - 7029 - 2022 B 03109 - 913 116 943 - 2life PC

# Bilan Actif

		31/12/2023			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>					
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	9 712		9 712	
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	13 087		13 087		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL (III)</b>	22 799		22 799	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		22 799		22 799	

(1) dont droit au bail

# Bilan Passif

		31/12/2023	
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
Report à nouveau			
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>15 041</b>		
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>20 041</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	104	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	2 654		
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	Produits constatés d'avance (1)		
	<b>Total des dettes</b>	<b>2 758</b>	
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>22 799</b>	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	15 041,05	0,00

## Compte de Résultat 1/2

31/12/2023

		France	Exportation	21 mois	0 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises	84 590		84 590	
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>84 590</b>		<b>84 590</b>	
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>84 590</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises			63 077	
	Variation de stock			(9 712)	
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			13 209	
	Impôts, taxes et versements assimilés			303	
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
Dotations aux provisions					
Autres charges			18		
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>66 895</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>17 695</b>	

*Certifié conforme*

*La Présidence*



# Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>17 695</b>	
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>17 695</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		2 654	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>84 590</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>69 549</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>15 041</b>	

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

**2LIFE PC**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Siège social : 17 B PL PLACE FAUBOURGUET**  
**33210 PREIGNAC**  
**913 116 943 RCS BORDEAUX**

**FEUILLE DE PRÉSENCE**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/02/2024**

<b>Associés</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Signature de l'associé ou du représentant</b>
FR INVEST SASU	500	
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	

Le président de séance certifie exacte la feuille de présence.

**Signature**  
**Le Président**



**2LIFE PC**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 5000 euros**  
**Siège social : 17 B PL PLACE FAUBOURGUET**  
**33210 PREIGNAC**  
**913 116 943 RCS BORDEAUX**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 28/02/2024**

Le Président associé unique et propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la société 2LIFE PC,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe le cas échéant) de l'exercice clos le 31/12/2023.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Président de sa gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Rémunération du Président ;
- Reprise des engagements antérieurs à l'immatriculation de la société au registre du commerce ;
- Pouvoir pour les formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

## **DEUXIÈME DÉCISION**

L'associé unique a réalisé un résultat sur l'exercice de 15041.05 euros.

De plus, les bénéfices et réserves distribuables s'élèvent à :

- autres réserves pour 0.00 euros ;
- reports à nouveaux pour 0.00 euros.

Le bénéfice distribuable s'élève donc à un montant de 14541 euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de 15041.05 euros de la manière suivante :

- au poste réserve légale pour 500 euros ;
- au poste report à nouveaux créateur pour 14541.05 euros.

Suite à l'affectation du résultat les autres réserves et reports à nouveaux s'élèvent à :

- autres réserves pour 0.00 euros ;
- reports à nouveaux pour 14541.05 euros.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

## **TROISIÈME DÉCISION**

L'associée unique précise que les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

## **QUATRIÈME DÉCISION**

L'associé unique décide d'approuver la rémunération allouée au Président au cours de l'exercice écoulé.

## **CINQUIÈME DÉCISION**

L'associé unique décide de reprendre au compte de la société tous les actes et engagements souscrits en son nom par le fondateur, préalablement à son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, savoir :

- ouverture d'un compte bancaire au nom de la société ;
- frais inhérents à la constitution et à l'immatriculation de la société.

## **SIXIÈME DÉCISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Signature**  
**L'associé unique**



**2LIFE PC**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 5000 euros**  
**Siège social : 17 B PL PLACE FAUBOURGUET**  
**33210 PREIGNAC**  
**913 116 943 RCS BORDEAUX**

**EXTRAIT DE LA DÉCISION DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 28/02/2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RESULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'associé unique a réalisé un résultat sur l'exercice de 15041.05 euros.

De plus, les bénéfices et réserves distribuables s'élèvent à :

- autres réserves pour 0.00 euros ;
- reports à nouveaux pour 0.00 euros.

Le bénéfice distribuable s'élève donc à un montant de 14541 euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de 15041.05 euros de la manière suivante :

- au poste réserve légale pour 500 euros ;
- au poste report à nouveaux créateur pour 14541.05 euros.

Suite à l'affectation du résultat les autres réserves et reports à nouveaux s'élèvent à :

- autres réserves pour 0.00 euros ;
- reports à nouveaux pour 14541.05 euros.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme

**Signature**  
**Le Président**





#### IV - ABANDON OU REPRISE DE COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ

Associé(s) concerné(s)	Montant total abandonné ou repris sur l'exercice
------------------------	--------------------------------------------------

#### V - OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC D'AUTRES SOCIÉTÉS DONT L'UN DES ASSOCIÉS OU LE PRÉSIDENT EST ÉGALEMENT ASSOCIÉ OU PRÉSIDENT

Associé(s) concerné(s)	Nom de la société intermédiaire	Description de la prestation	Montant total HT versé sur l'exercice
------------------------	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------------

#### VI - SOLDE DES COMPTES COURANT D'ASSOCIÉS

Associé(s) concerné(s)	Nom de la société intermédiaire	Solde du compte courant à la clôture	Montant des intérêts versés
------------------------	---------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

#### VII - AUTRES OPERATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'UN DES ASSOCIÉS

Associé(s) concerné(s)	Nom de la société intermédiaire	Description de la prestation	Montant total sur l'exercice
------------------------	---------------------------------	------------------------------	------------------------------

Fait à PREIGNAC

Signature  
Le Présidente



**ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES DOCUMENTS COMPTABLES**

La société désignée ci-après :

**2LIFE PC**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 5000 euros**  
**Siège social : 17 B PL PLACE FAUBOURGUET**  
**33210 PREIGNAC**  
**913 116 943 RCS BORDEAUX**

Représentée

par son représentant légal Monsieur Fabien ROULLEAU, Président

par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

**Signature :**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'F' followed by a horizontal line.

**2LIFE PC**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 5000 euros**  
**Siège social : 17 B PL PLACE FAUBOURGUET**  
**33210 PREIGNAC**  
**913 116 943 RCS BORDEAUX**

Je soussigné

Nom : **SASU FR INVEST**  
Prénom : **Douleur Fabien**  
Présidente de la société

Certifie que ladite société ne dépasse pas deux des trois seuils inhérents aux micro-entreprises pour l'exercice clos le 31/12/2023, savoir :

- un total du bilan de 350 000 euros ;
- un chiffre d'affaires net de 700 000 euros ;
- un nombre de salariés de 10.

En conséquence, la société 2LIFE PC n'est pas tenue d'établir d'annexes, conformément à l'article L.123-16-1 du code de commerce.

Fait à PREIGNAC, le 28/02/2024

**Signature**

**Le Présidente**

